

# CEPRAVOI

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES STAGES ET DES ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

### Désignation :

Le **Cepravoï** est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de la musique. Son siège social est fixé 8, rue Jean-Jacques Rousseau - BP 36 - 37270 Montlouis-sur-Loire.

Le **Cepravoï** conçoit, dispense et organise des formations interentreprises et intra-entreprises en région Centre-Val de Loire, seul ou en partenariat.

Le Cepravoï organise des **stages** ouverts à tous les publics (pratique de répertoire, direction de chœur, technique vocale et corporelle...) et des **actions de formation** relevant du cadre réglementé de la formation professionnelle.

Il est convenu de désigner par :

- **Bénéficiaire** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du **Cepravoï**.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Formations interentreprises** : les formations inscrites au catalogue du **Cepravoï** et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures.
- **Formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par le **Cepravoï** pour le compte d'un bénéficiaire ou d'un groupe de bénéficiaires.
- **OPCO** : les opérateurs de compétences des branches professionnelles collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- **FAF** : les fonds d'assurance formation

### Objet :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par le Cepravoï pour le compte d'un Bénéficiaire. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Bénéficiaire aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Bénéficiaire, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Bénéficiaire.

Le Cepravoï se réserve le droit d'accepter ou de rejeter une demande d'inscription à l'un de ses stages ou formations en regard des prérequis nécessaires à la participation à la formation et l'adéquation de la formation aux besoins du stagiaire (résultat du questionnaire de positionnement).

### 1. Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros toutes charges comprises. Le Cepravoï n'est pas assujéti à la TVA conformément à l'article 293B du CGI.

#### • Stages ouverts à tous les publics

Le paiement du prix du stage est à effectuer au moment de l'inscription pour les personnes physiques. Pour les personnes morales, le paiement du prix du stage est à effectuer à l'issue du stage, à réception de la facture, au comptant et sans escompte.

Le paiement du stage s'effectue par l'intermédiaire de la plateforme de réservation et de paiement en ligne weezevent©, par chèque libellé à l'ordre du Cepravoï ou par virement (IBAN transmis sur demande ou mentionné sur la facture). Exceptionnellement, le paiement peut s'effectuer en espèces au siège du Cepravoï ou sur le lieu du stage lors de son démarrage.

L'inscription en ligne via la plateforme de réservation weezevent© implique la connaissance et l'acceptation sans réserve des présentes conditions.

Les frais de participation au stage (sauf exception mentionnée dans le descriptif du stage) ne comprennent ni les partitions, ni les frais d'hébergement et de restauration.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné par prélèvement. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Le tarif « Early Bird » est un tarif réduit accessible à tous sans justificatif de l'ouverture de l'inscription à la date spécifiée sur le site internet du Cepravoï et les documents de promotion du stage. Pour les inscriptions par courrier le cachet de la Poste fait foi.

**• Actions de formation relevant du cadre réglementé de la formation professionnelle**

Le prix de la formation est distinct selon que la formation est prise en charge par un financement personnel ou dans le cadre d'un financement par l'employeur du stagiaire, le prescripteur (ex. : Pôle-emploi / AGEFIPH), un OPCO (ex. : Afdas, Uniformation) ou un fonds d'assurance formation (ex. : AGEFICE). Ces tarifs sont indiqués sur le site internet du Cepravoï et les documents de promotion de la formation.

Les frais de participation aux stages (sauf exception mentionnée dans le descriptif du stage) ne comprennent ni les partitions, ni les frais d'hébergement et de restauration.

La procédure d'inscription et les modalités de prise en charge dans le cadre de la formation professionnelle sont détaillées sur le site internet du Cepravoï.

**En cas de financement personnel :**

L'inscription en ligne implique la connaissance et l'acceptation sans réserve des présentes conditions. Le contrat de formation vient conclure l'acceptation par le Cepravoï du stagiaire à la formation.

Le paiement du prix de la formation s'effectue à l'issue de la formation, par prélèvement automatique ou par chèque, au comptant et sans escompte, à réception de la facture.

Le paiement peut aussi s'effectuer en plusieurs mensualités, sans frais, par prélèvement automatique au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.

Le certificat de réalisation est adressé au stagiaire à l'issue de la formation afin d'attester du service fait.

**En cas de financement par l'employeur, le prescripteur, un OPCO ou un fonds d'assurance formation, il appartient au stagiaire :**

- d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation,
- de contacter le Cepravoï pour l'obtention d'un devis et d'un formulaire de renseignement de l'employeur. Le formulaire de renseignement rempli et le devis signé comportant la mention « bon pour accord » doivent être retournés dûment remplis au Cepravoï afin de garantir une place dans la formation. La signature du devis implique la connaissance et l'acceptation sans réserve des présentes conditions. Le devis est valable 1 mois à compter de sa date d'édition.
- La convention de formation établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail vient conclure l'acceptation du stagiaire à la formation.

Le certificat de réalisation est adressé au stagiaire et au bénéficiaire (s'ils sont distincts), à l'issue de la formation afin d'attester du service fait.

Le paiement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de la facture, au comptant et sans escompte.

Le paiement s'effectue au choix par virement (IBAN mentionné sur la facture), par chèque libellé à l'ordre du Cepravoï ou par l'intermédiaire de la plateforme CHORUS PRO.

En cas de prise en charge partielle par l'employeur du stagiaire, le prescripteur, un OPCO ou un fonds d'assurance formation, la totalité de la somme sera due par le stagiaire au Cepravoï.

En cas de prise en charge partielle et de subrogation de paiement par l'employeur du stagiaire, le prescripteur, un OPCO ou un fonds d'assurance formation, la différence sera directement facturée au stagiaire par le Cepravoï.

**2. Annulation, absence ou interruption d'un stage ou d'une action de formation**

Toute inscription implique la participation à l'ensemble du stage ou de la formation. Tout stage ou toute formation commencée est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Bénéficiaire par le Cepravoï. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'absence ponctuelle ou de départ anticipé du stagiaire.

D'autre part, en cas d'annulation du stage ou de la formation par le Bénéficiaire, non motivée par un cas de force majeure justifié (par ex : maladie), le Cepravoï se réserve le droit de facturer au Bénéficiaire des frais d'annulation calculés comme suit : Si l'annulation intervient (jours fériés et dimanche inclus) :

- dans un délai supérieur à 17 jours avant le premier jour du stage ou de la formation\* : aucun frais d'annulation facturés ;
- dans un délai compris entre 11 et 17 jours avant le premier jour du stage ou de la formation\* : 50% du coût du stage ou de la formation est dû ;
- dans un délai inférieur à 11 jours avant le premier jour du stage ou de la formation\* : 100% du coût du stage ou de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'aucune demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

\* Soit un décompte à partir de la veille du premier jour du stage ou de la formation.

Par exemple, pour une formation débutant le lundi 15 février 2021 :

- si l'annulation nous parvient le mardi 28 janvier, aucun frais d'annulation ne sera facturé. Si le montant a déjà été versé, il sera remboursé en intégralité.
- si l'annulation nous parvient le vendredi 29 janvier, 50% du coût du stage ou de la formation est dû. Si le montant a déjà été versé, 50% seront remboursés.
- si l'annulation nous parvient le jeudi 4 février, 50% du coût du stage ou de la formation est dû. Si le montant a déjà été versé, 50% seront remboursés.
- si l'annulation nous parvient le vendredi 5 février, aucun remboursement ne sera effectué.

Nota bene :

- l'adhésion au Ceparvai requise pour certains événements est non remboursable.
- toute annulation par le Bénéficiaire doit être notifiée par écrit.

Dans le cadre de ses prestations de formation, le Ceparvai est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Bénéficiaires ou de ses Stagiaires.

Le Ceparvai ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Bénéficiaires ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes au Ceparvai, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Ceparvai.

En cas d'annulation du stage ou de la prestation de formation de la part du Ceparvai avant leur commencement, le Ceparvai reversera les sommes indûment perçues de ce fait au Bénéficiaire et ce, sans indemnités (article L6354-1 du Code du Travail).

### 3. Conditions d'ouverture des stages et des actions de formations

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de certains stages ou formations peut être limité. Cet effectif est déterminé en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

L'ouverture d'un stage ou d'une action de formation est soumise à l'atteinte d'un minimum requis d'inscriptions, à la date de clôture d'inscription figurant sur le descriptif.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls, les inscriptions accompagnées du paiement, le devis (daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord ») ou le contrat, ou la convention de formation signés, retournés au Ceparvai tiennent lieu d'admission à la formation.

Les inscriptions sont closes une fois l'effectif maximum atteint, ou une fois la date de clôture des inscriptions passée. Le Ceparvai peut alors proposer au Stagiaire non-admis par manque de place de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant à la date de clôture des inscriptions pour assurer le bon déroulement du stage ou de l'action de formation ou que les conditions pédagogiques ne sont pas effectives, le Ceparvai se réserve la possibilité d'ajourner ou d'annuler le stage ou la formation et ce sans indemnités.

En cas d'annulation, le paiement du stage, ou de la formation, versé au Ceparvai sera remboursé au Bénéficiaire. En cas de report, il sera proposé au Bénéficiaire que le Ceparvai conserve le paiement en contrepartie d'une inscription à la nouvelle session. En cas du refus du Bénéficiaire, le Ceparvai remboursera les sommes perçues et annulera définitivement l'inscription.

Certaines modifications de lieux, de dates et d'horaires peuvent intervenir avant le début de la formation ou en cours d'année, sans que le Ceparvai puisse en être tenu pour responsable.

Les jours, heures, lieux des stages ainsi que les noms des formateurs sont confirmés dans la convocation adressée par mail.

### 4. Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches pédagogiques des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant et/ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

## 5. Confidentialité et communication

Le Ceparvai, le Bénéficiaire et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par le Ceparvai au Bénéficiaire.

Le Ceparvai s'engage à ne pas communiquer à des tiers, autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Bénéficiaire, y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Bénéficiaire accepte d'être cité par le Ceparvai comme client de ses formations. A cet effet, le Bénéficiaire autorise le Ceparvai à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## 6. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Ceparvai s'engage à informer chaque Bénéficiaire et Stagiaire que :

- Les données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins :
  - d'organisation de la formation (incluant les enquêtes de satisfaction des Stagiaires et des Bénéficiaires)
  - d'informations sur les stages et formations du Ceparvai et sur l'actualité liée aux pratiques vocales : festivals, concerts, articles.
- Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), le Client a le droit de demander à consulter / corriger / s'opposer / exporter / supprimer le contenu des informations personnelles détenues dans le système d'information du Ceparvai ainsi que les traitements associés en le contactant.
- Pour toute réclamation concernant l'exercice de ses droits, le Bénéficiaire peut adresser un courriel à [communication@cepravoif.fr](mailto:communication@cepravoif.fr), appeler au : 02 47 50 70 02 ou s'adresser à la CNIL, [ww.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

## 7. Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Bénéficiaire et le Ceparvai à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce du siège social du Ceparvai.

Pour toute réclamation, contacter la coordinatrice de formation de Ceparvai : Geneviève HERBRETEAU  
02 47 50 74 15 • [genevieve.herbreteau@cepravoif.fr](mailto:genevieve.herbreteau@cepravoif.fr)

## 8. Particularité : les stages « CNFPT » mentionnés dans la brochure de saison du CEPRAVOI.

Le CEPRAVOI conçoit et dispense les formations pour le CNFPT mais n'est pas l'organisateur.

Modalités d'inscription : vous pouvez consulter le catalogue du CNFPT sur [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr). Votre demande d'inscription doit être réalisée auprès du service formation ou ressources humaines de votre collectivité.

Ces stages s'adressent prioritairement au personnel de la fonction publique territoriale (professeurs et musiciens intervenants des écoles de musique municipales, titulaires ou contractuels).

Ils sont cependant accessibles à toute personne employée dans le secteur associatif, et pouvant justifier d'un projet de formation continue en relation avec les formations proposées, pour cela, la demande est à adresser au CNFPT. Contactez le Ceparvai qui vous précisera la marche à suivre.



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
Actions de formation

Le Ceparvai est un organisme de formation professionnelle disposant d'un numéro d'activité auprès de la DREETS. Prestataire d'actions concourant au développement des compétences (PAC) il répond à l'obligation de certification prévue par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel : il a été certifié Qualiopi en septembre 2021 sur la base d'un référentiel unique (Référentiel National Qualité), et peut de ce fait bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par Pôle emploi ou par l'Agefiph).

Les formations du Ceparvai peuvent être financées totalement ou en partie par les dispositifs de financement de la formation professionnelle continue (hors CPF).

# CEPRAVOI

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES OUVRAGES

### 1. Préambule

Les livres proposés par le Ceparvai sont en vente sur son site internet [www.cepravo.fr](http://www.cepravo.fr). En effectuant opération d'achat d'un ouvrage du Ceparvai, le client déclare accepter les présentes conditions générales de vente.

### 2. Tarifs

Les prix sont affichés en euros.

Comme la loi n° 81-766 du 10 août 1981 (loi Lang) l'y oblige, le Ceparvai fixe un prix unique de vente au public des livres édités et distribués par ses soins.

Les prix communiqués aux clients sont des prix de vente TTC. Ces prix peuvent être éventuellement soumis à des changements qui feront l'objet d'une communication – notamment par le biais du site internet du Ceparvai. Aucun écart de prix ne pourra être opposé au Ceparvai.

### 3. Remise

Aucune remise ne sera appliquée pour les clients particuliers.

### 4. Enlèvement et expédition des commandes

Les marchandises facturées par Ceparvai au client sont réputées être vendues aux conditions "départ" de Ceparvai. Elles sont donc propriété de l'acheteur dès leur enlèvement ou expédition. Les marchandises voyagent aux risques et périls du client.

Les commandes peuvent être retirées par le client directement au siège du Ceparvai. Le client devra en avertir préalablement le Ceparvai et prendre rendez-vous pour l'enlèvement des marchandises.

À la demande du client, les commandes peuvent être expédiées par tout moyen à sa convenance. Par défaut, et en fonction du nombre d'exemplaire commandé, le Ceparvai utilise les services « Lettre suivie ou Colissimo » proposés par La Poste : ce service permet la traçabilité des commandes en temps réel. Les délais de livraison constatés sont de 48 heures en France, de 3 à 7 jours dans le reste du monde. Les tarifs « Lettre suivie et Colissimo » sont fixés par La Poste et peuvent changer à tout moment.

Le client peut également demander une livraison par un autre transporteur (UPS, Chronopost, DHL, etc.).

Les frais de port sont intégralement refacturés au client.

Toute marchandise endommagée ou erreur de livraison devra être signalée par le client au Ceparvai, dans les 7 jours suivant la réception. Le client fera également toutes les réserves d'usage auprès du transporteur au moment de la livraison.

### 5. Retours

Seuls les ouvrages défectueux pourront être retournés au Ceparvai. Les commandes sont fermes et ne pourront faire l'objet d'un remboursement.

### 6. Attribution de juridiction

Tous différends découlant de l'interprétation des présentes conditions générales de vente ainsi que leurs suites seront tranchés par le Tribunal de commerce de Tours.

© CEPRAVOI • AOÛT 2023 • Reproduction interdite.